



Faute inexcusable de l'employeur

Par **eric1318**, le **10/04/2016** à **18:52**

Bonjour , j'ai eu un accident de travail (reconnu par la sécu), qui a entraîné un arrêt de travail de 4 mois avec opération et pose d'une prothèse dans l'abdomen. REprise du travail donc 4 mois plus tard, et lors d'une visite de reprise pour un arrêt maladie, le médecin du travail me déclare inapte pour raison professionnelle (l'AT qui a entraîné l'opération). De là mon employeur conteste la cause de l'inaptitude du au fait que le médecin du travail a rempli les fiches d'inaptitude de façon ambiguë selon lui, donc 1er problème , et donc je vais contester si ça se confirme le licenciement et 2e problème est-ce-qu'une demande de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur peut être demandée sachant que l'AT est en parti du je pense au grand nombres d'heures supp effectuées (entre 500 à 600 par an) plus le fait que nous n'avons aucune pause repas(sachant que les journées durent au minimum 12h00) et qu'il arrive que le temps de coupure entre 2 journées de travail(11h00 minimum je crois) ne soit pas respecté.

Une situation complexe car bien évidemment tous ces problèmes sont liés entre eux mais pas facile à régler j'imagine . Qu'en pensez vous merci d'avance

Par **P.M.**, le **11/04/2016** à **12:43**

Bonjour,

Déjà pour la contestation de la décision d'inaptitude, il conviendrait d'attendre celle de l'Inspecteur du travail et pour la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, il faudrait en faire la demande dans les délais et cela dépendra des éléments de preuves et/ou témoignages dont vous disposez...